



PARC AVENTURE DU SOLER

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GENERALITES COMMUNES AUX PARTICULIERS ET AUX GROUPES :

La vente de titre d'entrée au Parc Aventure du Soler est ouverte à toute personne qui déclare être en bonne santé et forme morale et physique, non sujet au vertige, et de n'avoir consommé aucune substance susceptible de changer son comportement ou d'altérer sa vigilance (alcool, drogue, médicaments).

Le Parc Aventure du Soler se réserve le droit d'exclure du parc toute personne détentrice d'un titre d'entrée qui transgresse les règles de sécurité et de discipline ainsi que toute personne qui se livre à un comportement de nature à entraver la pratique normale des activités par les autres pratiquants.

Toute personne présente sur le parcours a obligatoirement souscrit une assurance Responsabilité Civile.

Le pratiquant est seul juge de sa capacité à franchir les obstacles, aucun remboursement ne sera possible pour un parcours commencé puis interrompu de sa propre initiative pour quelque motif que ce soit.

Ce prix correspond à une séance de 3 heures d'activité en fonction du forfait choisi, durée au terme de laquelle le pratiquant est tenu de restituer les équipements mis à sa disposition. Tout dépassement injustifié sera facturé 7 euros par heure supplémentaire. Le prix est à régler comptant au chalet d'accueil pour obtenir le titre d'entrée. Toute dégradation volontaire de matériel sera facturée au participant ou à la personne majeure responsable du pratiquant.

MODIFICATION OU ANNULATION DE PRESTATION PAR LE PARC AVENTURE DU SOLER :

Le Parc Aventure du Soler se réserve le droit de fermer le parc en cas de mauvaises conditions météo. L'annulation ou la modification d'une prestation en cours, essentiellement pour motif de terrain impraticable ou de mauvaises conditions

météorologiques, ouvre droit au report (grâce au titre d'entrée du Parc Aventure du Soler) de la séance à une date ultérieure. Cette mesure est appliquée uniquement à la condition d'avoir pratiqué moins de une heure.

Aucun remboursement financier n'est effectué. En cas de pluie ou intempérie qui ne nécessite pas la fermeture du parc, le client est seul responsable de sa décision de grimper ou non. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé, même en cas de pratique inférieure à une heure.

Tout autre motif (exclusion pour non-respect des règles de sécurité, conduite dangereuse, etc..) ne peut donner lieu à aucun remboursement, ni en titres d'entrées, ni financier.

CONDITIONS PARTICULIERES AUX GROUPES, ENTREPRISES, COLLECTIVITES ET ASSOCIATIONS :

Les prix sont indiqués en euros, ils s'entendent TTC, sauf sur les conventions pour les Sociétés et Agences assujetties à la TVA où ils s'entendent HT.

Le montant global de la prestation est calculé selon le volume prévisionnel de participants le jour de la prestation. Un ajustement entre le Parc Aventure du Soler et le client pourra être fait de manière à facturer au plus juste le nombre de participants. Cette démarche est du ressort du client. Le nombre exact de participants sera arrêté au plus tard 72 heures avant la date de la prestation et 7 jours avant la date de la prestation si elle comporte des services complémentaires (restauration, anniversaires, privatisation).

Le jour de la prestation, une fluctuation de 5% maximum par rapport au nombre total prévu de participants est acceptée uniquement pour les prestations ne comportant que des activités. Toute personne, au-delà de ce taux, absente au moment de la prestation, sera facturée. Les prestations comportant des services complémentaires (restauration, anniversaire...) seront facturées sur la base des effectifs communiqués par le client au plus tard une semaine avant sa venue sur le parc Aventure du Soler.

Seul le prix indiqué sur la convention est valable au moment de la prestation. La réservation est effective qu'après réception des arrhes.

LES ECHEANCES DE PAIEMENT POUR LES GROUPES SONT LES SUIVANTS :

Montant selon formule choisie, chèque non encaissé avant votre venue.

Le solde est à verser le jour de la venue sur le parc

Un acompte de 30% pourra être exigé.

CONDITIONS D'ANNULATIONS :

L'annulation ou la modification d'une prestation groupe par le client, quelle que soit son motif, entraîne le versement de frais variant en fonction de la date à laquelle elle intervient :

- De 29 à 15 jours : 30% du prix total HT.
- De 14 à 8 jours : 50% du prix total HT.
- Moins de 7 jours : 90% du prix total HT.
- Non présentation : totalité du montant dû.

DROIT A L'IMAGE :

Toute personne accédant au site est susceptible d'être prise en photo dans un but d'illustration de plaquette et de supports commerciaux.

L'accès au parc implique l'acceptation intégrale du présent règlement intérieur et décharge le Parc Aventure du Soler de toute poursuite relative au droit à l'image.

LITIGES :

Toute réclamation doit être adressée à la Direction du Parc Aventure du Soler. Après avoir saisi le service relations clientèle et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.